

**L'Inde vient d'accorder un régime tarifaire préférentiel aux exportateurs Burundais.**

Le ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et du Tourisme informe les hommes et femmes d'affaire Burundais que le Gouvernement Indien a décidé d'accorder aux exportateurs des pays les moins avancés (PMA) dont le Burundi, un régime tarifaire préférentiel.

Pour bénéficier du traitement tarifaire préférentiel, les exportateurs devront obtenir un certificat d'origine qui sera délivré par le Département du Commerce Extérieur.